Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [6-7]

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278360

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(celles) qui sont intéressé(e)s par le développement de leur propre voix et la découverte de leur rythme intérieur).

Tous renseignements au (021) 23 97 58

Bienne

Pour un bureau des droits de la femme

(nr) — En février dernier, le Grand Conseil bernois acceptait, sous forme de postulats, deux motions pour la création d'un bureau cantonal des droits de la femme.

Pour faire avancer rapidement les choses, (les postulats dorment en effet souvent dans les tiroirs), les motionnaires, Mmes Joy Matter et Sylviane Zulauf, ont invité, le 28 avril dernier, les organisations de femmes de tous bords, à venir préparer un projet précis.

Se rendant compte que la balle est dans leur camp, les femmes se sont déplacées en nombre : elles étaient plus d'une trentaine, représentant 15 associations, à participer à la discussion. Voilà la preuve d'une très grande volonté !

D'autres réunions vont suivre prochainement.

A Bienne, par contre, le Conseil de Ville a dernièrement refusé, à deux voix près, une motion similaire, pour un bureau communal cette fois.

L'ouvrage, c'est sûr, sera remis sur le métier.

Fribourg

Nouveau local pour le CLAF

(bg) — Le Centre de liaison fribourgeois a tenu son assemblée générale le 6 mai dernier. Au comité, présidé par Mme M.-J. Dubas, 4 nouvelles membres ont remplacé celles qui ont quitté. Ce sont Mmes Perroud de Romont, Poffet-Suter de Fribourg, Françoise Remy et Barbara Schwaller, de l'ADF Singine.

Pour l'avenir, le CLAF aura un local dans l'ancien Hôpital des Bourgeois transformé ; il le partagera éventuellement avec des associations intéressées. Par ailleurs, le CLAF va mettre sur pied un service de consultation juridique exclusivement réservé aux questions concernant le nouveau droit matrimonial. Le prix, après rendez-vous téléphonique avec une femme notaire, pourra être de 20 francs la consultation.

Le CLAF envisage enfin de faire revivre les cours d'économie familiale au sens large : ils seront destinés aux femmes non paysannes (puisque celles-ci ont déjà leurs cours à Grangeneuve) et comprendront des cours de droit, de comptabilité, de cuisine, de pédagogie, etc. La commission cantonale de la formation des adultes donnera son appui financier.

Neuchâtel

Des femmes à l'écoute des femmes

(ib) — Le Centre de liaison des sociétés féminines a tapé dans le mille l'année dernière avec « Centr'elle » ; cette permanence d'accueil connaît un tel succès qu'on étend déjà ses prestations, et en alternance avec les consultations juridiques, elle fonctionnera deux fois par mois.

Le service de consultations juridiques existe depuis plus de 30 ans. Toutes les inquiètes, les perplexes, égarées du code y trouvent conseils et renseignements, en matière conjugale, professionnelle, questions de testament, de bail, etc.

Avec l'affluence attendue des consultants pour l'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial, les prestations doublent, soit deux fois par mois également.

Complémentaire au service ci-dessus, le centre d'accueil « Centr'elle » répond à un besoin parallèle des femmes. Après une année de fonctionnement, les responsables le situent entre « le 111 et le 143 », soit entre les renseignements de tous ordres et le secours moral de la main tendue.

Un solide fichier, une documentation ad hoc, des réflexes de bons sens et une expérience de vie, permettent de renseigner, guider, orienter ; mais on prête aussi une oreille attentive à celles qui viennent pour dire leur solitude et la vie devenue pesante.

« Un problème qui nous a frappé par son ampleur, et qui n'a ni âge ni sexe » disent les femmes à l'écoute.

Elles ont un souhait : que les femmes apportent quelque chose, proposent un partage et ne soient pas seulement demandeuses... ça viendra, c'est sûr.

Faubourg de l'Hôpital 19a, rez-de-chaussée, tél. (038) 24 40 55.

Consultations juridiques : 2e jeudi du mois, de 14 à 17 h, (prendre rendez-vous de 13 h à 14 h) ; 4e jeudi du mois, de 16 à 19 h, (rendez-vous de 15 à 16 h).

Centr'elle, 1er jeudi du mois, de 9 à 11 h ; 3e jeudi du mois, de 17 à 19 h.

Ecole neuchâteloise

Ils ont dit « féminisation »...

(ib) — Les enseignants neuchâtelois ont mal posé le problème, et le DIP n'a pas corrigé la copie. On constate dans l'enseignement primaire une féminisation inquiétante (80 % de femmes), a écrit le comité du SNEP (Syndicat neuchâtelois des enseignants primaires), qui compte pourtant 3 hommes et 6 femmes (sic !) : c'est vrai, a répondu M. Jean Cavadini, chef du DIP, de retour d'Helsinki avec la même crainte formulée au plan européen.

Le calcul est faux, en ce sens que l'enseignement en général ne compte pas trop de femmes mais simplement pas assez d'hommes ; on a substitué l'addition à la soustraction, et la nuance est de taille. Le terme même de « féminisation » dénote un état d'esprit alarmant dans le milieu de l'instruction.

Les hommes veulent reconquérir les petits degrés.

Photo R. Gorissen

« Vous vouliez qu'on parle d'émasculation », plaisante M. Walser, secrétaire syndical. Voyons où ils ont mal !

Le syndicat comme le DIP se réfèrent à la problématique générale de l'emploi et évoquent la pléthore dans l'enseignement. Mais en même temps, le langage utilisé est édifiant. Les organes dirigeants du syndicat semblent avoir pas mal de poussière dans la tête pour tenir une argumentation d'avant 1981, voire d'avant-guerre : la fragmentation des postes (classes en duo) n'a pas joué en faveur des hommes (les pôvres !) et la situation se complique pour les chefs de famille (mâles en général, bien entendu) ; c'est vrai que les demi-postes ainsi créés ont permis à nombre de femmes de poursuivre voire de reprendre leur activité professionnelle, d'où l'envahissement féminin, « apportant un salaire d'appoint ou une occupation à ces dames », entend-on encore trop souvent dans la bouche-même de syndicalistes.

Mais riches de leur instinct maternel inné, les maîtresses pouvaient à merveille s'occuper de ces petites choses — écoliers débutants — fort peu gratifiantes pour de mâles intelligences.

Quant au danger de ce monde de femmes, il se marque par la crainte de voir ces futurs citoyens mal armés pour la vie dans cet univers par trop féminin !

Oh ! là, là, mais c'est vrai : quelle menace générale que cette féminisation. Il faut en appeler aux hommes pour qu'ils investissent aussi les hôpitaux (quelle santé pour le peuple dans ce monde d'infirmières et d'aides-soignantes ?), qu'ils envahissent les rayons des magasins (avec toutes ces vendeuses notre économie va à vau-l'eau) et qu'ils entrent en masse dans la coiffure, il y va de notre avenir de chevelus !

Ironie peut-être, mais le problème de fond doit être posé, en général, et dans l'école neuchâteloise en particulier : la féminisation d'une profession est encore et toujours dévalorisante pour le statut de cette profession. Ce qui est navrant, c'est que le syndicat se réveille au moment où la question de la sécurité de l'emploi fait trembler ces messieurs.

Les hommes disent vouloir reconquérir les petits degrés par souci d'égalité et pour offrir ainsi aux enfants l'image d'une société mixte. Mais l'esprit et le langage avec lesquels ils entament ce débat laisse tout à craindre pour l'image égalitaire qu'ils donneront à leurs élèves. Qu'ils se dépoussièrent plutôt l'esprit et laissent encore les femmes en surnombre !

Sauf ceux qui ont tout compris et qui admettent le droit au travail pour chacun-e, selon ses compétences d'abord et non selon son sexe.